

Certificat de formation d'injection d'Acide Hyaluronique: comblement des rides péribuccales et des lèvres dans un cadre thérapeutique, formation réservée aux chirurgiens dentistes
Délivré par l'Institut de Formation Chirurgical de Paris (IFCP)

Dr Arash ZARRINPOUR

Lieu de la formation IFCP 5 ter rue du Port aux lions 94220 Charenton le Pont.

ATELIER pratique: Vendredi 24 mai 2024 partir de 9h à 17h

Objectifs: Maitrise et indications des injections d'acide hyaluronique

Injecter directement sur modèle pour apprendre ou parfaire votre pratique

Parce que l'esthétique d'un sourire ne s'arrête pas aux dents et aux gencives.

Le CNO reconnaît « qu'en vertu du Code de santé les dentistes disposent du droit et de la capacité professionnelle pour réaliser des injections d'acide hyaluronique dans la sphère buccale et autour de la bouche »

Programme théorique :

- caractéristiques de l'acide hyaluronique
- l'acide hyaluronique et les spécificités pour le dentiste
- Zones pour le chirurgien dentiste,
- Risques et indications
- Comment proposer un traitement d'acide hyaluronique ?
- d'acide hyaluronique et traitement global
- techniques et astuces chirurgicales

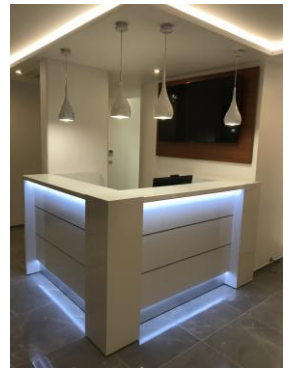
Programme pratique:

- Injections d'acide hyaluronique dans les sillons nasaux-géniens, lèvres
- interventions en direct sur modèles
- commentaire des cas traités en direct
- Possibilité de faire des injections sur ses patients

Injection sur modèle ou possibilité de venir avec son patient . Nombre de places limité par atelier

Tarif : 900 € avec remise d'un **certificat de formation** par l'IFCP

Inscription et information par email: ifcpformations@gmail.com



Bulletin d'inscription à Formation Acide Hyaluronique renvoyer dès réception :

Le Dr : _____ participera à la formation du vendredi 24 mai 2024 à 9h

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tel : _____ @Email :

Renseignements : ifcpformations@gmail.com

Par courrier : IFCP 4 rue de Chanzy 94220 Charenton (attention siège social différent du lieu de la formation) Ou virement

L'inscription n'est effective qu'accompagnée du règlement de 900 € à l'ordre de l'IFCP